



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 58/2026

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Etaient représentés :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.

M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.

M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.

M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Création et composition d'un
Comité Consultatif Education
Enfance Jeunesse**

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée,

Vu l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.*

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent, par ailleurs, transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »,

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026, le Comité Consultatif Education Enfance Jeunesse précédemment créé est dissous, et il convient d'en redéfinir les modalités pour ce prochain mandat,

Aussi, afin de donner un cadre aux échanges et à la réflexion relatifs à toute question concernant l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse de la commune, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la création d'un **Comité Consultatif Éducation, Enfance et Jeunesse** qui réunira les représentants de la municipalité, des établissements scolaires et des parents d'élèves. Ce comité se réunira au moins trois fois par an.

- **FIXE** la composition du comité à **17** membres,

- **ARRÊTE** comme suit la composition :

• **1 Président**

M. Halim YALCIN

• **6 élus de la commune**

M. Laurent THEVENOT
Mme Laurence DUPONT
M. Emmanuel DENIS
Mme Aurélie LITKA
M. Charles DARNAY
Mme Julie FAITOUT

• **5 représentants des établissements scolaires de la commune**

Le directeur de l'école Roghi ou son représentant
Le directeur de l'école de Moulet ou son représentant
La directrice de l'école La Clé des Chants ou son représentant
Le directeur de l'ensemble scolaire Ste Agnès ou son représentant
La principale du Collège Victor Hugo ou son représentant

• **5 représentants des parents d'élèves élus dans chacun des établissements scolaires de la commune**

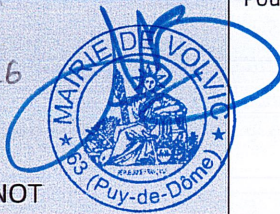
Un représentant des parents d'élèves pour chacune des écoles publiques (x3)
Un représentant des parents d'élèves pour l'ensemble scolaire Ste Agnès
Un représentant des parents d'élèves pour le collège Victor Hugo.

- **PREND ACTE** des invités permanents du comité :

- 2 techniciens du service Education, Enfance, Jeunesse de la commune
- 3 coordonnatrices des accueils périscolaires des écoles Roghi, Moulet-Marcenat et La Clé des Chants
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme
- 1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
- 2 membres du Conseil Municipal des Jeunes

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 23.04.2026
Publié ou notifié
le : 24.04.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

